

CIRCULAIRE DE RENTREE

Chers parents,

Dans cette circulaire, vous trouverez des informations relatives à cette rentrée scolaire.

L'équipe éducative

Le décès accidentel de notre chère collègue Delphine a marqué notre été. A la veille de cette rentrée, nous pensons bien sûr très fort à elle, à sa famille...

Nous vous remercions pour vos messages si nombreux, si bienveillants, si réconfortants.

La vie continue, vos enfants attendent sans doute avec impatience la rentrée et l'équipe se tient prête à les accueillir.

Mathias Augereau, qui est déjà venu dans l'école faire des remplacements, a été nommé pour remplacer Delphine en MS/GS.

Magalie Veillard est en congé maternité jusqu'au 13 septembre. Elle reprendra ensuite, à $\frac{3}{4}$ temps. Aude VOURC'H va effectuer son remplacement.

Marie-Bénédicte Ricordel sera en décharge syndicale le jeudi (elle fera cependant la rentrée jeudi). Nous sommes dans l'attente d'un suppléant pour ce jour-là.

Pauline va remplacer Rose-Marie, partie en retraite. Elle travaillera chaque matin dans les classes de CP, pour encadrer des ateliers. L'après-midi, elle accueillera des groupes du CE1 au CM2. Pauline continuera de travailler au niveau du périscolaire.

Maëlle Poiron va désormais occuper le poste qu'avait Pauline auparavant (ménage + périscolaire). Enfin, pour remplacer Déborah, nous avons engagé Julien Le Devehat qui est déjà venu faire des remplacements.

Chef d'établissement	Christian HERBERT	Personnel éducatif	Chantal RAVARD
TPS/PS	Catherine VIEL		Virginie BERTIN
PS/MS	Marie-Bénédicte RICORDEL		Tiffany CARRIER-HALGAN (en congé parental)
MS/GS	Mathias AUGEREAU		Isabelle DUBOURG
GS	Cyndia EVEN		Murielle JARRET
CP	Amélie HERVE et Annabelle MONNOT (étudiante stagiaire)		Pauline ROSIER
CP	Claire RUPAUD		Maëlle POIRON
CE1/CE2 A	Véronique FERRAND		Julien LE DEVEHAT
CE1/CE2 B	Anne-Françoise HERVIEUX		AESH
CE1/CE2 C	Benoît VIOLIN		Elodie QUEUDRUE
CM1	Stéphanie DAVID		
CM1/CM2	Séverine GILBERT	Secrétaire	Lucie CLEMENT
CM2	Magalie VEILLARD /Aude VOURC'H	Comptable	Murielle MICHAUD
Poste d'adaptation (soutien) : Marine THOMAS		Personnel technique	Fabrice COLAS

- Horaires du secrétariat : 8h / 12h et 13h30 / 17h, chaque jour d'école
- Le directeur est désormais déchargé de classe tous les jours. Pour prendre rendez-vous avec lui, merci de contacter le secrétariat au 02 40 77 02 51 ou d'envoyer un mail à ligne.ecolenotredame@free.fr

Le protocole sanitaire et la responsabilité des parents

Vous pouvez consulter le flyer proposé par le ministère de l'Education nationale : <https://drive.google.com/file/d/1uZrhtspLxpKF1z3K0I-xEEdz7uMx1TfZ/view?usp=sharing>

A ce jour, le niveau « socle » est retenu.

Il est de votre responsabilité de vérifier que votre enfant n'a pas de température avant d'arriver à l'école.

Les règles de contact-tracing applicables à l'école restent inchangées par rapport à la fin de l'année dernière. Si un enfant est « cas confirmé », il devra être isolé pendant 7 jours (ou 5 jours avec un test PCR ou antigénique). Les élèves de la classe, « cas contacts », seront alors invités à faire un test de dépistage.

Le plan de continuité pédagogique

Si une classe devait fermer, la continuité pédagogique serait mise en œuvre en distanciel. L'enseignant.e activerait alors son compte de messagerie pour envoyer les documents de travail - par mail - aux élèves.

La fête de rentrée

Nous n'avons pas pu l'organiser l'an dernier, mais cette année nous aurons le plaisir de vous retrouver le vendredi 9 septembre, à 18h30, sur la cour de l'école. Vous pourrez découvrir toutes les personnes qui travaillent auprès de vos enfants : les enseignants, les ASEM, les animatrices du périscolaire, le personnel technique et administratif...

Les représentants des associations OGEC et APEL seront également présents.

Au cours de cette « petite fête », les enfants présenteront leur classe et quelques aspects du projet d'école pour cette nouvelle année scolaire...

* * *

Voici maintenant quelques extraits importants de notre règlement intérieur. Son intégralité se trouve sur le site de l'école www.ecolenotredameligne.fr

1) CHANGEMENT D'ADRESSE, DE SITUATION FAMILIALE

Si des changements interviennent dans votre situation familiale, adresse, numéro de téléphone ou coordonnées bancaires... vous voudrez bien nous en faire part au plus vite. **Ces informations sont pour nous essentielles.**

Pour les décisions de la vie courante concernant un enfant, **les parents sont censés agir en accord l'un avec l'autre.** Une éventuelle séparation est en principe sans incidence sur ce point (*en cas de divorce ou de séparation et d'autorité conjointe, les deux parents, dans la mesure du possible, se transmettront les informations émanant de l'école.*)

A l'occasion de tout changement de situation familiale, il appartient aux parents de fournir au chef d'établissement les adresses où les documents doivent être envoyés ainsi que la copie d'un extrait du jugement fixant l'exercice de l'autorité parentale et la résidence habituelle de l'enfant.

2) HORAIRES et FREQUENTATION SCOLAIRE

	Matin	Après-midi
Accueil des élèves	8h40	13h20
Début des cours	8h50	13h30
Sortie des élèves	12h05	16h30

Merci de respecter scrupuleusement ces horaires qui conditionnent ensuite le bon déroulement des apprentissages, y compris dès la maternelle.

École Maternelle

L'inscription d'un enfant dans une école maternelle implique l'engagement, de la famille, d'une **fréquentation régulière** de son enfant. Les absences sont consignées chaque demi-journée dans un registre spécial tenu par l'enseignant.

École Élémentaire

La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur. Les absences sont consignées chaque demi-journée dans un registre spécial tenu par l'enseignant.

Toute absence prévue doit être immédiatement signalée à l'école, avant le début de la classe (par téléphone au 02 40 77 02 51 ou en avertissant directement l'enseignant concerné). Les familles doivent ensuite en faire connaître par écrit les motifs en utilisant les bulletins d'absences fournis en début d'année.

Toute demande d'autorisation d'absence exceptionnelle (*la liste des absences légitimes est sur le site de l'école, dans le règlement intérieur complet*) **doit être adressée au chef d'établissement qui transmettra ensuite cette demande à l'inspectrice de l'Education Nationale.**

NB : Pour les enfants inscrits à la cantine, il est nécessaire de prévenir la mairie au 02 40 77 54 54 ou par mail au scolaire@ligne.fr (sauf CM2)

3) COMMUNICATION AUX FAMILLES

Les parents seront tenus régulièrement informés des résultats et des activités de leur enfant. Les circulaires seront lues avec attention par les familles, les dates et les modalités de réponses seront respectées.

Certaines informations seront envoyées par courriel.

4) SANTE, MEDICAMENTS

Un médicament n'étant jamais totalement inoffensif, **aucun traitement ne peut être administré à l'école** à la suite d'une maladie ordinaire. Les élèves malades ne peuvent être accueillis au sein de l'établissement.

La prise de médicaments à l'école ne peut se faire que dans le cadre d'un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé). **Aucun élève ne peut donc détenir de médicament sur lui**, dans son cartable ou son bureau, même pour l'asthme.

Un **certificat médical** est obligatoire en cas de maladie contagieuse (*coqueluche, diphtérie, méningite, poliomyélite, rougeole, Rubéole, streptocoques, impétigo, varicelle, conjonctivite...*) ainsi qu'en cas de dispense d'activités sportives.

En cas de maltraitances constatées, révélées ou fortement suspectées, le chef d'établissement a obligation d'adresser une note d'informations préoccupantes ou d'effectuer un signalement.

5) REUNIONS DE CLASSE

TPS/PS de Mme VIEL	Mardi 11 octobre	CE1/CE2 de Mme FERRAND	Jeudi 22 septembre
PS/MS de Mme RICORDEL	Mardi 11 octobre	CE1/CE2 de Mme HERVIEUX	Jeudi 22 septembre
MS /GS de M AUGEREAU	Mardi 11 octobre	CE1/CE2 de M. VIOLIN	Jeudi 22 septembre
GS de Mme EVEN	Lundi 26 septembre	CM1 de Mme DAVID	Mardi 27 septembre
CP de Mme HERVE	Mardi 20 septembre	CM1/CM2 de Mme GILBERT	Jeudi 29 septembre
CP de Mme RUPAUD	Mardi 20 septembre	CM2 de Mme VEILLARD	Jeudi 29 septembre

6) ENTREE ET SORTIE DES ELEVES

En maternelle, les enfants sont accueillis à l'entrée de l'école par Murielle (*en cas de retard, il faudra utiliser l'entrée élémentaire et accéder aux classes par les cours de récréation*). Le soir, les parents viennent chercher leur enfant dans la classe.

Les élèves de l'école élémentaire se rendent directement dans leur classe au moment des entrées (par le hall primaire pour les classes de CP1 -Amélie-, de CM1/CM2 et de CM2 ; par le portail côté jardin pour les classes de CE1/CE2, de CM1 et de CP2 – Claire-).

Pour la sortie du midi, les enfants qui déjeunent chez eux sont conduits par les enseignants devant la sortie appropriée. Le soir, les élèves du primaire attendent sur la cour que quelqu'un vienne les chercher.

Un badge de sortie est remis à chaque enfant qui est autorisé par ses parents à quitter l'école seul (à partir du CE2). Ce badge sera vérifié par l'enseignant chargé de vérifier les sorties des élèves.

NB : Un espace est réservé pour les vélos. Il est indispensable de mettre un antivol. L'école se dégage de toute responsabilité en cas de vol. Le local à vélos sera ouvert le matin à 8h40 (aucun élève venant à vélo ne doit arriver avant)

→ Nous vous demandons d'être prudents lorsque vous stationnez votre véhicule sur le parking à proximité de l'école. Pour la sécurité des enfants, merci de respecter le code de la route et d'avoir parfois un peu de patience...

7) FOURNITURES, REGLEMENT INTERIEUR POUR LES ELEVES

Les livres sont prêtés aux élèves et doivent servir plusieurs années. Ils seront couverts et marqués au nom de l'élève. En cas de détérioration ou de perte d'un livre, son remboursement sera exigé.

Pour l'EPS, Les élèves apporteront à l'école, dans un sac marqué à leur nom, une tenue indispensable aux activités sportives : short ou survêtement, baskets.

Un règlement intérieur spécifique aux élèves du primaire est joint à cette circulaire.

8) RESTAURANT SCOLAIRE

La restauration scolaire ainsi que tout le temps inter classe du midi (surveillance, déplacements) ne dépend pas de l'école mais de la mairie (sauf pour les CM2). Une continuité éducative sera cependant assurée.

9) PERISCOLAIRE

Les entrées et sorties se font par l'entrée de la salle de motricité. Un courrier spécifique sera communiqué aux familles utilisant ce service. (Ouverture du périscolaire : 7 h 30 Fermeture : 18 h45).

10) ASSURANCE SCOLAIRE

Tous les élèves de l'école Notre-Dame sont assurés à notre compagnie d'assurance, la Mutuelle Saint-Christophe. Cette assurance couvrira votre enfant dans toutes ses activités scolaires et même extrascolaires (y compris centre aéré ou colonie...), jusqu'à la veille de la rentrée prochaine.

Le montant de la cotisation (4.95 € par enfant, pour l'année scolaire) sera répercuté sur la facture de septembre.

11) FRAIS DE SCOLARITE

par mois et sur 10 mois

1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants ou plus
23.80 €	47.50 €	59.30 €	59.30 €

Contribution complémentaire :

- 3,00 € par enfant et par mois (sur 10 mois).

Cette contribution permet de financer les spectacles, les animations et en partie les sorties scolaires, y compris les transports.

Contribution hors-commune :

- 177.00 € par famille et par an (pour les familles qui ne résident pas à Ligné).

12) TEMPS FORTS

Fête de rentrée : vendredi 9 septembre à 18h30
Portes Ouvertes : samedi 28 janvier de 10h à 12h
Kermesse : dimanche 25 juin

Marché de Noël : vendredi 2 décembre de 17h30 à 19h30
Fête du Projet : vendredi 9 juin de 17h30 à 19h30

13) CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

Toussaint	Fin des cours : vendredi 21 octobre au soir - Reprise des cours : lundi 7 novembre au matin
Noël	Fin des cours : vendredi 16 décembre au soir - Reprise des cours : mardi 3 janvier au matin
Hiver	Fin des cours : vendredi 10 février au soir - Reprise des cours : lundi 27 février au matin
Printemps	Fin des cours : vendredi 14 avril au soir - Reprise des cours : mardi 2 mai au matin
Pont de l'Ascension	Du mercredi 17 mai au soir au lundi 22 mai au matin
Vacances d'été	Fin des cours : vendredi 7 juillet au soir

* * *

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration pour que l'année scolaire se déroule dans de bonnes conditions.

Le chef d'établissement, Christian HERBERT